

# **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE**

## **DU CONSEIL GENERAL**

**DU JEUDI 3 JUILLET 2008, A 19H30**

<b>PRESIDENCE</b>	M. Pierre-Yves Moret, Président
<b>CONSEIL GENERAL</b>	40 Conseillers généraux sont présents
<b>EXCUSES</b>	Mmes Pascale de Raemy, Anne-Claude Jeckelmann et Virginie Zube MM. Michel Bavarel, Olivier Carrel, Michel Clément, Nicaise Yoland Miere, François Pythoud, François Riedo et Jean-Daniel Savoy
<b>CONSEIL COMMUNAL</b>	7 Conseillers communaux sont présents

### **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2008
2. Information du Président
3. Agglomération
  - Information
  - Fonctionnement
  - Election des représentants de Villars-sur-Glâne au Conseil d'Agglomération (7 membres et un remplaçant)
4. Planification et contenu des séances pour 2008-2009
  - Information et dates
  - Propositions de thèmes par les membres du Conseil général
5. Divers

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Madame la Syndique, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers Collègues du Conseil général. J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance extraordinaire en vous adressant une cordiale bienvenue. Je salue également le public présent ainsi que les représentants de la presse que je remercie pour tout leur travail d'information.

La séance de ce soir a été valablement convoquée par courrier du 18 juin 2008. Comme le quorum est manifestement atteint, nous pouvons valablement siéger.

Comme vous l'aurez compris, la séance de ce soir vise deux buts principaux. Le premier consiste à nommer nos représentants à l'agglomération. En effet, c'est le 1<sup>er</sup> juin passé que près de trois citoyens sur quatre ont plébiscité le projet d'agglomération. Dès cette date, la phase de mise en place a démarré selon un agenda précis qui exige que, dans les trois mois, les nouvelles structures se mettent en place.

Le 2<sup>ème</sup> but consiste à planifier et à anticiper les contenus des séances de notre Conseil général pour les mois à venir, ceci afin de maintenir la régularité et le dynamisme de nos activités.

Avez-vous des remarques à exprimer quant à l'ordre du jour proposé sur la convocation ? Si tel n'est pas le cas, je vous propose d'inverser les points 1 et 2 étant donné qu'un de nos collègues doit partir assez vite car retenu par d'autres obligations et que j'aimerais consacrer un peu de temps à l'information. Est-ce que tout le monde est d'accord qu'on inverse les points 1 et 2 ?

## **2. Information du Président**

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je vous informe que 37 Conseillères et Conseillers généraux sont présents ce soir, ce qui prouve que le quorum est atteint.

J'adresse à notre collègue Mme Francine Defferrard toutes les condoléances de notre assemblée suite au décès de son cher papa. Je vous invite à observer quelques instants de silence.

Mais la vie continue et c'est la raison pour laquelle j'ai le plaisir de saluer tout particulièrement ce soir notre collègue, M. Carl-Alex Ridoré, qui vient d'être brillamment élu à une nouvelle fonction.

Cher Carl-Alex, je ne doute pas que, dans ta nouvelle fonction de préfet, tu sauras affirmer ton style assorti de solides compétences à faire valoir. Tu sauras allier tes talents de médiateur à ta connaissance du cadre légal et de ses contraintes. En cas de litige, tu sauras respecter et valoriser les parties les plus fragiles. Conscient des enjeux mais sensible au pragmatisme, tu seras dans le district un des moteurs de visions novatrices et courageuses. Enfin, tu continueras modestement à oser dire que tu ne sais pas tout, en sachant que partager tes réflexions avec d'autres ne peut être que profitable pour éviter de te couper des racines qui t'ont fait croître jusqu'à ce jour. Et, modestement, le Conseil général en fait partie. Bonne route Carl-Alex et à bientôt puisque, grâce à l'initiative de notre Conseil communal, tu seras fêté par l'ensemble de la population le 7 juillet prochain.

Comme vous le savez, Carl-Alex ne va pas rester très longtemps loin de nous. Il va sans doute revenir. Il nous informera peut-être des problèmes d'intérêt de district auxquels notre Commune est très intéressée. Nous comptons sur toi Carl-Alex. N'oublie pas d'où tu viens, nous sommes toujours là et prêts à te rencontrer. Nous ferons aussi appel à toi non seulement pour trancher les litiges, mais aussi pour nous aider à aller de l'avant dans le sens d'un développement durable du district avec la qualité qu'on lui souhaite.

## **1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2008**

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il des remarques concernant le procès-verbal qui vous est parvenu avec l'ordre du jour ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons donc passer au vote.

Celles et ceux qui acceptent le procès-verbal de la séance du 29 mai 2008 sont priés de l'exprimer par main levée.

***Le procès-verbal est adopté par le Conseil général à l'unanimité moins une abstention.***

J'en profite pour remercier leurs auteurs. On sait qu'une équipe enregistre, prend des notes et soumet ensuite le procès-verbal au Président pour qu'il l'approuve en première lecture. Ce travail est très sérieux.

### **3. Agglomération**

MM. Matthias Sluga et Charles Ridoré rejoignent la séance respectivement à 19.45 heures et 20.00 heures et M. Carl-Alex Ridoré quitte l'assemblée à 19.55 heures.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Avant de passer à l'élection de nos représentants à l'agglomération, je prie notre Syndique, Mme Erika Schnyder, de nous rappeler quelques enjeux et éléments-clés de cette nouvelle structure intercommunale qui toucheront tant aux informations générales qu'au fonctionnement de ses organes. Ensuite, il sera possible de poser des questions et enfin nous passerons à l'élection elle-même.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. En ce qui concerne l'agglomération, c'est avec grand plaisir que vous avez pu, tout comme moi, découvrir que la Commune de Villars-sur-Glâne a plébiscité l'agglomération. Maintenant que cette dernière a été constituée, il s'agit de mettre en place ses organes. Vous avez aussi pu constater à la lecture du message qu'il faudra procéder ce soir à l'élection de l'organe le plus important de l'agglomération, à savoir son Corps législatif, le Conseil d'agglomération.

Le Conseil d'agglomération est composé de 56 membres qui sont tous délégués par les dix communes de l'agglomération selon une répartition proportionnelle aux habitants. Pour la Commune de Villars-sur-Glâne, nous avons droit à sept délégués. La Ville de Fribourg a une plus grande liste avec 16 délégués. Ces derniers ont été désignés lundi soir alors que la Commune de Marly, qui a droit à cinq délégués, a procédé à leur désignation hier soir. Nous sommes la troisième commune à nommer nos représentants.

Le Conseil d'agglomération fonctionne exactement de la même manière qu'un Conseil général.

L'élection des délégués à l'agglomération doit se faire en deux fois, parce que, comme vous le savez, parmi les membres du Conseil d'agglomération auxquels nous avons droit, un de ces sept délégués sera appelé à siéger au Comité d'agglomération, c'est-à-dire le Corps exécutif qui fonctionne sur le modèle du Conseil communal. Les communes ont droit à un

délégué, la Ville de Fribourg à trois, ce qui fait un total de 12 délégués au Comité d'agglomération. Celui-ci aura des dicastères comme un Conseil communal. Le nombre de dicastères et leur appellation n'ont pas encore été délimités ; ceci étant du ressort du Comité qui sera désigné lors de l'élection du Conseil.

Encore une précision. Le Bureau provisoire, qui a mené tous les travaux jusqu'à aujourd'hui, continue de fonctionner jusqu'au 30 septembre 2008, date à laquelle aura lieu l'assemblée constitutive du Conseil d'agglomération et la désignation du Comité. Les communes disposent jusqu'au 4 septembre pour désigner leurs délégués. Il est évidemment préférable de le faire le plus rapidement possible. Cela facilitera les travaux de préparation, qui sont d'ailleurs assez lourds, puisqu'il faut mettre en route une multitude de choses pour que tout soit prêt, étant donné que la première des tâches qui incombera au Conseil d'agglomération, et qui est une tâche extrêmement importante, sera l'approbation formelle du plan directeur régional de l'agglomération.

Ce document a déjà été déposé à Berne, vu que les cantons avaient jusqu'à la fin de l'année passée pour déposer cet important dossier afin de toucher les subventions fédérales. Mais, étant donné que ce plan directeur doit être porté par une structure régionale, voire une structure d'agglomération, le canton de Fribourg a obtenu que la validation effective de ce plan directeur par le grand Fribourg soit faite une fois le Conseil d'agglomération constitué. Il y avait la possibilité de faire porter ce plan directeur, soit par une agglomération pour la région de Fribourg, soit par une association de communes. Comme les tâches d'aménagement incombent à l'agglomération, il nous a paru beaucoup plus intelligent de faire supporter le suivi du plan directeur par l'agglomération.

Le plan doit être formellement approuvé d'ici à la fin novembre pour pouvoir être pris en considération par la Confédération. Il ne s'agira pas d'apporter des transformations majeures, mais il y aura quelques ajustements puisque ce plan n'est pas statique. Il est très évolutif, dynamique et doit avoir une validation formelle. Par contre, il appartiendra aux représentants des communes de l'examiner et le Conseil communal va réunir ses délégués afin de pouvoir en discuter et de vous orienter sur ce qui est proposé et sur la coordination entre les communes des différentes étapes de ce plan. C'est donc le premier gros travail qui attend le Conseil d'agglomération.

Le deuxième travail sera l'établissement des structures et consistera à désigner le Comité. Cela se fera le 30 septembre. Ensuite le Comité d'agglomération devra mettre en place toutes les procédures, tous les règlements, toutes les commissions pour la réunification de

ce qui existe déjà actuellement, c'est-à-dire des associations gérant différents objets qui seront repris par l'agglomération, par exemple la CUTAF, Coriolis Promotion, la Promotion économique de Fribourg et environs et devra passer le mandat de prestation avec la Promotion touristique du canton.

C'est un gros travail qui est en train d'être mis en route. Il ne s'agira pas simplement des travaux cités, mais il faudra encore respecter les délais. De plus, quelques problèmes se posent, étant donné que des communes sont membres de l'agglomération et d'autres ne le sont pas. Il faut coordonner les délais pour résilier les contrats des associations existantes. Ensuite, il faudra reprendre le personnel, c'est aussi une affaire de discussion. Ce travail est fait actuellement par le Bureau provisoire qui doit préparer les choses de manière à ce que, lorsque le Comité entrera en fonction, le pré-travail aura été aplani. Il faut que cette agglomération soit très rapidement opérationnelle. Voilà, en ce qui concerne les deux points, à savoir l'information et le fonctionnement.

En ce qui concerne l'élection, vous avez reçu le message du Conseil communal auquel je vous renvoie. Il y a eu au préalable une information entre le Conseil communal et les chefs des groupes, y compris l'UDC, expliquant les modalités et les enjeux. Je dois particulièrement remercier les personnes qui se sont déplacées d'avoir bien voulu être à l'écoute du Conseil communal. Il nous a paru important de clarifier exactement les enjeux qui nous attendent au cours de cette future élection et, dans cet ordre d'idées, nous comptons travailler avec le Conseil général et surtout les délégués du Conseil général à l'agglomération, pour qu'il y ait une information régulière et suivie de tous les dossiers, car ce n'est que comme cela que l'on peut faire avancer l'agglomération.

Dans son message, le Conseil communal a proposé quatre Conseillers communaux pour le Conseil d'agglomération. Il s'agit de Mmes Garnier et Meyer, M. Pilloud et moi-même. Le Conseil communal, à l'instar de ce que font les autres communes, propose que je sois désignée pour entrer dans le Comité d'agglomération. Ce sera pour l'instant un comité de syndicats, mais à ce stade, il importe que les syndicats de toutes les communes se réunissent pour la mise en place de toute cette structure.

Une fois que les quatre délégués seront élus, il y aura lieu de désigner les trois autres délégués du Conseil général. Étant donné qu'un des sept délégués sera obligatoirement dans le Comité, nous vous proposons de procéder aujourd'hui, pour ne pas avoir à réunir le Conseil général pour une élection complémentaire, à l'élection d'un délégué supplémentaire qui remplacera la personne qui ira au comité. C'est un peu compliqué, mais j'espère que j'ai

plus ou moins clairement exposé la situation. Je rappelle encore une autre obligation minimale imposée par les statuts, le Conseil d'agglomération doit obligatoirement compter deux conseillers communaux.

J'ai en terminé, mais je reste naturellement à disposition si vous avez des questions.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Le Conseil général a-t-il des questions à poser à Mme Schnyder pour bien comprendre les enjeux de cette élection de ce soir ?

**M. Hubert Schaller**, Conseiller général. Est-ce qu'on pose maintenant les questions ou est-ce qu'on entre directement dans le débat ?

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Ce que l'on traite maintenant ce sont les enjeux généraux de l'agglomération et des élections que nous avons à mener ce soir.

**M. Hubert Schaller**, Conseiller général. Donc on peut déjà parler du message.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Tout à fait.

**M. Hubert Schaller**, Conseiller général. Le groupe PDC a examiné avec attention le message proposé. Il a une remarque générale et amicale. A deux reprises, on a pu lire « un Conseil communal persuadé qu'il faudra dès le départ défendre les intérêts légitimes de Villars-sur-Glâne » et ensuite « Mme la Syndique va défendre les intérêts de Villars-sur-Glâne ». S'il y a défense, c'est qu'il y a attaque de l'autre côté. Nous espérons que ce n'est pas comme cela que l'on va entamer l'agglomération. Les mots ont peut-être été malheureusement choisis, même si on a bien compris ce que cela voulait dire. Toutefois, nous insistons pour qu'il y ait une représentation.

Quant au point des propositions qui sont formulées, le groupe PDC est tout à fait d'avis qu'il faut que quatre personnes du Conseil communal puissent être présentes dans le Conseil d'agglomération et nous soutenons cette proposition. Dans ce sens, nous proposons de procéder à un premier vote qui fixerait la répartition du nombre de conseillers communaux et de conseillers généraux dans le Conseil d'agglomération pour éviter des discussions de propositions qui seraient faites en la matière. Nous sommes d'accord avec la proposition de quatre conseillers communaux et trois conseillers généraux. Nous pouvons fixer cela sans les noms afin d'éviter des discussions ultérieures.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Si je reprends ce que vous avez dit, il y a sept élus à trouver. Vous êtes d'accord qu'il y en ait quatre du Conseil communal et vous souhaitez que ce principe soit accepté.

**M. Hubert Schaller**, Conseiller général. C'est cela. Pour que le Conseil d'agglomération ait quatre conseillers communaux et trois conseillers généraux.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Et si le vote ne concrétisait pas ce choix par la suite ?

**M. Hubert Schaller**, Conseiller général. On votera sur la liste de noms proposés.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il d'autres interventions à ce niveau ?

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. M. Schaller a raison. Nous n'allons pas partir en guerre, loin s'en faut. Pour être certaine d'avoir bien compris, M. Schaller, vous faites la proposition du Conseil communal qui est quatre conseillers communaux et trois conseillers généraux dans le Conseil d'agglomération, c'est bien cela.

**M. Hubert Schaller**, Conseiller général. Dans le Conseil d'agglomération, c'est bien cela.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. On en déduit que dans cette proposition, il y a deux contraintes. La première est celle des statuts de l'agglomération qui exigent deux représentants et celle d'ici qui n'est pas de deux seulement mais de quatre. Y a-t-il d'autres interventions ?

**M. Julien Chavaz**, Conseiller général. Concernant la proposition de M. Schaller, il faudrait faire attention. Si on vote ce soir le nombre de conseillers communaux qui sont dans l'agglomération, et que l'un d'entre eux vient à démissionner, il faudra probablement obligatoirement qu'il soit remplacé par un conseiller communal. Je ne sais pas si c'est le souhait du PDC. Cela ne me paraît pas un problème, mais il faut qu'on soit bien conscient de cette petite astuce si on vote la proposition PDC.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Oui, c'est juste. Sauf qu'il y aura une nouvelle élection et rien n'empêchera de changer la formule à ce moment-là.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Il s'agit d'entendre les avis et ensuite on formulera les propositions. La première étant le statu quo, c'est-à-dire il y a une proposition consensuelle



qui est faite mais qui ne serait pas sanctionnée comme telle. L'autre étant de dire que l'on choisit la proposition du PDC. On a vu les avantages et les inconvénients. L'inconvénient majeur que l'on peut voir dans la proposition du PDC est qu'il y a deux exigences et que cela induit une certaine rigidité par rapport au suivi de nos élus. L'autre étant de dire que l'on fait confiance au bon sens du Conseil général qui est conscient de la représentativité qu'il faut avoir et qui, a priori, est favorable aux quatre conseillers communaux.

**M. Julien Chavaz**, Conseiller général. Je n'ai eu que trente secondes pour évaluer cette proposition, mais je serais plutôt pour ne pas fixer le nombre de conseillers communaux dans le sens où, si j'ai bien compris, le Conseil communal veut au départ de l'agglomération mettre vraiment tout son poids dans celle-ci. On le soutient dans cette démarche. Après deux ans si quelqu'un venait à se retirer, on estime que le travail de lobby du début a été fait par les conseillers communaux et qu'ils pourraient être remplacés par un conseiller général. Je pense que ce serait une possibilité que le Conseil général devrait pouvoir se maintenir. A priori, je suis plutôt contre la proposition PDC.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il d'autres avis ?

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. Après une très brève concertation, le groupe socialiste est plutôt contre cette proposition. Le message du Conseil communal pose assez clairement les proportions à voter aujourd'hui. On en a discuté à une séance d'information du Conseil communal et tout le monde semblait être d'accord. Nous soutenons le message tel qu'il est présenté. Je pense que la proposition PDC amène à un manque de marge de manœuvre par après et n'apporte rien aujourd'hui. Personnellement, je soutiens le message tel que présenté.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Très bien. Nous continuons le tour du Conseil général. Y a-t-il d'autres prises de position ? Ce n'est plus le cas. Tous les arguments ont été avancés. Nous pouvons donc passer au vote.

Je formule la proposition du groupe PDC de la manière suivante : il s'agit d'introduire un quota de quatre conseillers communaux élus en début de législature dans le Conseil d'agglomération. Est-ce bien cela ?

**M. Julien Chavaz**, Conseiller général. Excusez-moi M. le Président, mais ne devrait-on pas voter le message du Conseil communal d'abord ?

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Oui, bien sûr. J'ai formulé la proposition du PDC, mais je vais d'abord soumettre au vote celle du Conseil communal qui est de ne pas poser de contrainte supplémentaire au message présenté.

Celles et ceux qui sont favorables au maintien du message du Conseil communal qui ne précise pas l'obligation de respecter un quota s'expriment en levant la main.

***Le message du Conseil communal est accepté par 26 oui contre 12 non.***

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Ceci étant, nous allons donc passer à l'élection elle-même. Je vais vous reformuler ce que Mme Schnyder, Syndique, a dit pour être sûr que nous faisons la bonne opération.

Nous allons procéder à l'élection des délégués et d'un remplaçant de Villars-sur-Glâne au Conseil d'agglomération. L'élection se déroulera en deux temps. Dans un premier temps, nous élirons sept délégués. Dans le 2<sup>ème</sup> temps, nous élirons un suppléant afin de remplacer l'un de nos délégués qui sera élu ultérieurement au Comité d'agglomération par le Conseil d'agglomération.

Voici le rappel des règles applicables aux élections de ce soir. Elles sont tirées de la loi sur les communes, de la loi sur l'exercice des droits politiques et du projet de statuts de l'agglomération. Je rappelle tout d'abord une contrainte particulière formulée à l'article 13 alinéa 2 des statuts provisoires de l'agglomération : au moins deux des membres par commune sont membres du Conseil communal. J'y ajoute ensuite un souhait, partagé sans doute par tous, à savoir que la liste des candidats proposés respecte l'équilibre des forces politiques et réponde au critère de compétence en la matière.

Concernant la procédure, je vous rappelle qu'en vertu du même article 13 des statuts de l'agglomération, les élections ont lieu au scrutin de liste et selon le mode majoritaire. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques concernant cette manière de procéder ? Si tel n'est pas le cas, je demande au préalable aux scrutateurs suppléants d'aider au dépouillement des bulletins. Nous ferons une petite pause de 15 minutes quand les bulletins auront été récoltés et avant la communication du résultat.

Nous pouvons donc passer au premier point, soit l'élection de sept délégués au Conseil d'agglomération. Je donne la parole à l'assemblée pour prendre note de vos propositions et je prierai Mme Stritt de les inscrire sur un transparent, en précisant s'il s'agit d'un conseiller

communal ou d'un conseiller général et son appartenance politique. Comme cela, nous aurons une vision claire des candidats présentés.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Il est entendu que les quatre conseillers communaux sont proposés dans le message.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je pense qu'ils sont automatiquement proposés.

**M. Hubert Schaller**, Conseiller général. Le groupe PDC soutient les quatre candidats qui sont présentés par le Conseil communal. Pour sa part, il propose comme délégué au Conseil d'agglomération M. Michel Cochard. M. Cochard est marié, père de deux enfants. Il est chef d'entreprise. Depuis 20 ans, il est Conseiller général à Villars-sur-Glâne et durant trois ans il a été délégué dans ce processus de l'agglomération qu'il connaît bien. Il a tous les atouts pour bien représenter la Commune de Villars-sur-Glâne en qualité de délégué au Conseil d'agglomération.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. En plus des quatre Conseillers communaux présentés par le message, j'ai le plaisir, au nom du groupe socialiste, de vous proposer M. Marc'Aurelio Andina comme candidat à ce poste.

Né au Tessin en 1958, il habite dans notre Commune depuis 1991. Licencié en sciences politiques à l'Université de Genève, il travaille en tant que traducteur pour la langue italienne auprès du Secrétariat général du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports, à Berne. Il a également connu des expériences dans l'enseignement et le journalisme et a assumé différentes fonctions au sein de l'Office fédéral des réfugiés.

M. Andina est aussi engagé dans la vie associative, notamment en tant qu'entraîneur d'équipes juniors au FC Villars-sur-Glâne. Il a été actif dans différentes commissions au niveau communal. Sa participation au Comité de pilotage de l'Agenda 21 ainsi qu'au sein de la Commission d'aménagement constitue un bagage important pour appréhender les défis de l'agglomération.

M. Andina est un candidat dynamique, compétent et passionné, qui représentera aussi bien les intérêts de la Commune de Villars-sur-Glâne que ceux de tous les citoyens de l'agglomération. Je vous remercie de bien vouloir l'élire ce soir.

**M. Eric Guggiari**, Conseiller général. Dans sa séance du 24 juin, le PLR a pris connaissance du message relatif à la représentation de Villars-sur-Glâne au sein de l'agglomération. Le PLR soutient totalement la proposition du Conseil communal de présenter une forte délégation composée de quatre conseillers communaux dans la difficile tâche de représentation des intérêts de notre Commune qui nécessite en effet la présence au sein de l'agglomération de personnalités aguerries aux séances discutées et bénéficiant de connaissances des dossiers. Le PLR salue par ailleurs l'équilibre quatre conseillers communaux, trois conseillers généraux. Le PLR a pris acte de la répartition politique des sièges et prend note qu'il lui est offert de proposer deux représentants PLR.

Aussi, nous vous demandons de soutenir, d'une part, la candidature de Mme Annelise Meyer, Conseillère communale. Mme Meyer est déjà très active dans le projet d'agglomération, dès lors qu'elle a siégé au sein de l'assemblée constitutive de l'agglomération. D'autre part, le PLR propose la candidature de M. Julien Chavaz qu'on ne présente plus. Un passionné de politique qui siège actuellement à la Commission financière et a assumé avec brio la présidence du Conseil général. Je vous demande de soutenir ces deux candidatures.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il d'autres candidatures ?

**M. Samuel Grenier**, Conseiller général. Il ne s'agit pas d'une candidature. Je voulais simplement préciser que le groupe PCS-MO avait décidé de soutenir la répartition telle qu'elle a été présentée dans le message du Conseil communal. Nous n'avons pas de candidat à ce moment-ci de la soirée.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci. Je crois que les choses sont claires. Il n'y a pas d'autre candidature. Nous allons dans le sens où le nombre de candidats correspond au nombre de postes à pourvoir.

Comme il y a sept sièges à pourvoir et qu'un nombre identique de candidats nous est proposé, les règles de l'élection sans scrutin de liste s'appliquent et, dans ce cas, tous les membres du Conseil général sont éligibles. Si quelqu'un veut mettre un nom qui n'est pas inscrit, c'est possible.

Moyennant cette précision purement légale, nous allons pouvoir distribuer les bulletins de vote.

*La séance est interrompue pendant 15 minutes.*

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je vous donne les résultats de cette élection.

Bulletins distribués	38
Bulletins rentrés	38
Bulletin nul	0
Bulletin blanc	0
Bulletins valables	38
Majorité absolue	20

**Sont élus :**

<b>Mme Erika Schnyder</b>	<b>29 voix</b>
<b>Mme Annelise Meyer</b>	<b>33 voix</b>
<b>Mme Marie Garnier</b>	<b>27 voix</b>
<b>M. Raymond Pilloud</b>	<b>37 voix</b>
<b>M. Michel Cochard</b>	<b>32 voix</b>
<b>M. Marc'Aurelio Andina</b>	<b>27 voix</b>
<b>M. Julien Chavaz</b>	<b>27 voix</b>

Ont obtenu des voix :

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Mme Francine Defferrard, MM. Jacques Dietrich, Olivier Carrel, Mme Antoinette Herrera, MM. Hubert Schaller et Nicolas Bapst.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Nous pouvons considérer que l'élection est faite au premier tour et je vous invite à applaudir les élus. Nous avons une bonne équipe pour démarrer et pour aller de l'avant, pour effectivement représenter notre Commune dans les différents organes de l'agglomération.

Nous pouvons donc passer au 2<sup>ème</sup> temps de cette élection qui est celui de désigner un remplaçant. Comme précédemment, je donne la parole à l'assemblée pour prendre en compte vos propositions qui, elles aussi, seront notées sur un transparent. Y a-t-il des propositions ?

**Mme Josiane Brique**, Conseillère générale. Le groupe PCS-MO vous propose la candidature de M. Jacques Dietrich en tant que délégué remplaçant de notre Commune au Conseil d'agglomération.

M. Dietrich réside dans notre Commune depuis près de 24 ans. Il est marié et père de 3 grands enfants. Délégué médical de profession, il comprend et s'exprime aisément en allemand.

M. Dietrich a toujours été actif dans notre société, puisqu'il fut Conseiller paroissial de 1996 à 2001. Il participe aux débats du Conseil général depuis 3 ans et demi. Il a fait partie de la Commission en matière de protection des données et de la Commission culturelle. Depuis la nouvelle législature, il a intégré la Commission financière.

Nous pouvons vous garantir que M. Dietrich s'engagera dans cette tâche et qu'il œuvrera dans un esprit consensuel pour le bien de notre Commune et un développement harmonieux de notre région. Nous vous remercions de soutenir la candidature de M. Dietrich.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Y a-t-il d'autres candidatures proposées par l'assemblée ? Il semble que cela ne soit pas le cas. Comme il n'y a qu'une seule place à pourvoir et qu'un seul candidat nous est proposé, les règles de l'élection sans scrutin de liste s'appliquent et dans ce cas aussi, tous les membres du Conseil général sont éligibles. M. Dietrich est le candidat officiellement désigné par le groupe PCS-MO. J'invite donc les scrutateurs à distribuer les bulletins. Cela va nous prendre moins de temps, donc la pause sera d'environ 5 minutes dès que vous aurez fait part de vos intentions.

*La séance est interrompue pendant 5 minutes.*

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Voici le résultat de l'élection du remplaçant au Conseil d'agglomération.

Bulletins distribués	38
Bulletins rentrés	38
Bulletins nuls	3
Bulletins blancs	4
Bulletins valables	31
Majorité absolue	16

***Est élu M. Jacques Dietrich avec 27 voix.***

Ont obtenu des voix :

M. Pierre-Emmanuel Carrel, Mme Francine Defferrard et M. Hubert Schaller.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. On voit que le souhait de suivre la proposition discutée avec le Conseil communal et les représentants des groupes et délégations a fonctionné. Je vous remercie de la confiance que vous avez faite à cette négociation qui s'est passée au mois de juin.

M. Philippe Gehring quitte la séance à 20.35 heures.

#### **4. Planification et contenu des séances pour 2008-2009**

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je commencerai par une petite information pour justifier cette proposition. Ensuite, le Bureau accueillera vos propositions de thèmes émanant des différents groupes.

Je vous rappelle la proposition développée par le Bureau dans le texte explicatif joint à votre convocation.

Afin de ne pas annuler purement et simplement certaines séances, ce que ne souhaite pas la majorité du Conseil général, il nous paraît judicieux de profiter de cette situation pour aborder alors des thèmes pas nécessairement financiers, mais qui sont quand même d'intérêt général. Propre à faciliter l'information et la réflexion, cette démarche se veut anticipative et s'inscrit dans la volonté du Conseil général de travailler de manière constructive et transparente avec le Conseil communal. A titre d'exemple, la Commission financière travaille en très bonne collaboration avec le Conseil communal et les résultats sont efficaces.

Ce soir, nous souhaitons simplement entendre et rassembler les propositions de thèmes émanant des divers groupes politiques. Début septembre, le Bureau se concertera avec notre Syndique et le Conseil communal afin de faire un choix de priorités et de répartir les thèmes retenus sur les dates agendées en 2008 et 2009 et qui vous seront communiquées en septembre.

Les choix se feront selon plusieurs critères :

- les thèmes sont d'intérêt général
- ils ne font pas doublon avec les tâches abordées dans les diverses commissions
- en faisant appel aussi à des compétences extérieures, ils permettent de donner un cadre de référence et de préparer le terrain pour de futurs messages ou autres demandes émanant du Conseil communal.

Nous nous sommes souvent rendu compte que dans les messages reçus, il manquait encore un contexte, une histoire, une globalité. C'est dans ce sens-là que le Conseil général sera plus à même de comprendre les enjeux d'un message aboutissant dans nos dossiers et dans nos ordres du jour.

Voilà résumée la proposition que nous avons discutée dans le cadre du Bureau. Est-ce que cette première information nécessite des compléments d'observation ? Si tel n'est pas le cas, je rappelle que nous n'avons fait que reprendre ici les desiderata émis par le Conseil général. La parole est au Conseil général pour formuler les thèmes qui vous sembleraient importants de traiter durant les mois à venir.

**M. Nicolas Buntschu**, Conseiller général. La principale question sur laquelle le groupe socialiste souhaite une discussion au sein du Conseil général peut se poser en ces termes. Quel est le seuil minimum de santé financière, dans le budget et les dettes, pour que la Commune puisse à nouveau investir plus que le strict minimum prôné actuellement ? Quels critères peuvent être fixés ? Quand est-ce que ce seuil pourrait être atteint ? Et quelles mesures pourraient permettre de l'atteindre ?

Cette discussion ne devrait en aucun cas se résumer à une simple discussion de budget, mais doit être une discussion sur la stratégie à adopter ces prochaines années, notamment avec l'augmentation de la population, la construction éventuelle d'une nouvelle école, etc.

Le groupe socialiste souhaite également que les discussions prévues donnent lieu à de vrais débats, et non pas à des séances d'information conclues par les prises de position de chacun des groupes. Pour cela, nous demandons au Bureau de former, pour chaque thème, un petit groupe de travail interpartis, chargé de préparer le thème ainsi qu'une manière originale de le traiter, dans le but de permettre un vrai débat et de faire émerger des idées, des solutions ou encore des compromis.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je donne la parole aux autres membres du Conseil général.

**M. Samuel Grenier**, Conseiller général. J'ai le plaisir de vous transmettre les thèmes principaux que le groupe PCS-MO aimerait voir aborder au cours de nos prochaines séances du Conseil général. Certains d'entre eux ont déjà été abordés dans le programme Agenda 21 et méritent d'être poursuivis.



- Etat et perspectives de développement du réseau de transports dans notre Commune (CUTAF, liaisons routières, mobilité douce) et leur interconnexion avec nos communes voisines. Prolongements et/ou modifications de lignes des TPF, je n'irai pas dans les détails ce soir.
- Du service des finances, nous aimerions connaître le retour sur investissements par nouvel habitant, indépendamment de son âge, son activité ou sa situation sociale. Je m'explique : la courbe d'augmentation de la population devrait pouvoir être mise en relation avec la courbe des rentrées fiscales, celle des coûts d'infrastructures (nouveau quartier d'habitation, aménagements routiers), des dépenses socioculturelles, des frais liés au fonctionnement de l'administration ou encore celle des variations des dépenses liées. Ce résumé comportant une étude sur la durée permettrait de préciser à moyen et à long terme des schémas d'évolution de la population communale, du plan financier et par là même d'influencer le développement futur d'éventuelles zones d'habitation.

M. Pierre-Alain Bossel rejoint la séance à 20.45 heures.

- Une présentation du système de classement des communes dans la péréquation intercommunale, avec une explication des modifications annoncées pour le futur.
- Une information destinée au Conseil général et à la population permettant de visualiser aisément l'utilisation par les pouvoirs publics des impôts et taxes prélevés sur les contribuables. C'est en effet une réflexion souvent entendue que celle-ci : que faites-vous de nos impôts ?
- Pour terminer, nous aimerions pouvoir effectuer avec vous une réflexion sur le futur de l'école, prise au sens large, en tenant compte des besoins en bâtiments, infrastructures d'accueil, transports, repas et autres animations extrascolaires.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci pour ces propositions. Y en a-t-il d'autres dans la salle ? Je crois que ce n'est pas le cas. Je vous remercie d'avoir soumis quelques suggestions. Le Bureau est prêt à recevoir d'autres propositions d'ici au 10 septembre. Cela nous permettra d'anticiper le contenu de nos prochaines séances. Vous l'avez très bien compris, il ne suffira pas uniquement d'informer, mais surtout de débattre et d'anticiper le futur.

## 5. Divers

Mme Marie-Hélène Brouchoud quitte la séance à 20.50 heures.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Sous ce point, et par souci de cohérence, je souhaite regrouper tout d'abord les éventuelles interventions concernant les fusions intercommunales. Je sais que les groupes ont demandé la parole et Mme Schnyder, Syndique, également. J'ai choisi de donner d'abord la parole aux membres du Conseil général et ensuite à Mme Schnyder pour le Conseil communal. Ensuite, viendront les autres objets que vous souhaitez traiter sous les divers. Qui demande la parole ?

**M. Julien Chavaz**, Conseiller général. Permettez-moi, au nom du groupe radical, de revenir brièvement sur la proposition de fusion Villars-sur-Glâne - Fribourg lancée par le PS de la Ville et celui de notre Commune. Le PLR a réagi, comme vous l'avez vu dans la presse et nous souhaitons aborder ce soir une précision d'ordre constructif.

Vous connaissez les libéraux-radicaux, nous sommes quelque peu monomaniaques. Qu'on se le dise franchement, la hausse d'impôts nous fait peur, même une hausse d'impôts minime d'ailleurs, en tenant aussi compte du fait que nous avons augmenté l'impôt sur la contribution immobilière.

Nous soutenons toute démarche positive et constructive de fusion et de collaboration. Nous pensons que l'objectif final doit rester celui d'une grande fusion avec nos quatre voisines, mais nous pensons qu'une fusion bilatérale Fribourg - Villars-sur-Glâne, surtout si l'on connaît les réticences de la part de la Commune de Givisiez, n'est pas forcément une mauvaise idée. Dans ce sens, le parti socialiste a posé un bon diagnostic et la pharmacie proposée nous semble plutôt adéquate, mais encore à arrimer. Mais de grâce, si nous nous lançons dans ce genre de procédure, traitons de l'impôt communal à l'intérieur d'un paquet global, à l'intérieur d'un paquet dans lequel les conseillers communaux se mettraient autour de la table et discuteraient des synergies et des réductions de coût possibles, de l'ensemble de ce qui doit être discuté dans le cadre d'une fusion, qu'elle soit de deux communes publiques ou de deux entités privées.

Nous pensons que cette question de l'impôt doit être réglée à l'intérieur d'une discussion générale et il ne faudrait surtout pas, à ce stade, donner l'impression à notre population, ni à celle de Fribourg d'ailleurs, que l'on veut fusionner uniquement pour régler nos problèmes financiers. Ce serait un mauvais message à notre population et cela ne servirait pas une acceptation souhaitable d'une fusion à moyen terme.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. En préambule, je précise que ce qui suivra est la résultante d'un travail tant de réflexion que d'écriture de notre groupe. Il y a juste un mois, le 1<sup>er</sup> juin passé, 2'395 citoyennes et citoyens de notre Commune approuvaient le projet de statuts de l'agglomération de Fribourg. Un véritable plébiscite à 3 contre 1.

Dix jours plus tard, alors que les organes de la nouvelle structure ne sont même pas encore élus, la population découvre dans la presse qu'un nouveau symptôme de « fusionnisme aiguë » se manifeste à grand renfort de publicité médiatique par une initiative plus teintée d'opportunisme partisan que de recherche de consensus au plan communal.

Vous avez raté les épisodes précédents ? Alors voici un bref rappel.

- 2002-2003 Processus de fusion à deux avec Matran : échec
- 2007 Initiative aboutie d'un projet de fusion à cinq (fusion 2011) initiée par des citoyens et des politiciens de divers bords
- 2008 Projet de fusion à deux avec Fribourg proposé par les partis socialistes des deux communes
- 2009 Pas de raison de s'arrêter. On pourrait aussi imaginer un processus de fusion à sept avec les communes pressenties par fusion 2011 et celles de Matran et Marly
- 2011 Pourquoi pas une fusion progressive entre dix communes à partir des structures de l'agglomération.

Que découvre-t-on dans le cas qui nous occupe ce soir ? Contrairement à la démarche de fusion entreprise avec Matran en 2002, le Conseil communal de notre Commune ne s'est pas concerté avant d'entreprendre quoi que ce soit. Ni le Conseil général ni la population n'ont été impliqués.

Dans un but constructif, ne serait-il pas essentiel de faire le point et de se concerter au niveau communal avant de s'emballer tous azimuts ? Un processus de fusion n'est pas l'apanage d'un parti ou de quelques politiciens, ce devrait être le fruit d'une réflexion communale.

Non, Mesdames et Messieurs, Villars-sur-Glâne n'est pas prête à se faire absorber, n'est pas prête à se vendre au plus offrant ou à être cotée en bourse. Nous pensons que ceux qui nous ont élus en 2006 ne sont pas prêts à se faire instrumentaliser par des démarches de

fusion tous azimuts peu efficaces et démobilisatrices en l'état alors que le processus d'agglomération vient à peine de démarrer.

Nous réaffirmons notre conception de la démocratie au niveau communal. C'est une démocratie participative, celle qui a marqué notre Commune ces dernières années, illustrée tant par les travaux de notre Conseil général que par ceux du processus d'Agenda 21 local.

Nous sommes une communauté capable de réfléchir par elle-même, d'étudier les problèmes en profondeur et de définir une ligne avant de s'engager dans des négociations longues et difficiles. Notre communauté est certainement prête à étudier divers scénarii et d'ouvrir la porte à d'autres communes en ayant, au préalable, défini un mandat clair à un organe de négociation vraiment représentatif de la Commune.

De ce fait, et en toute logique, le groupe PCS-MO dépose la résolution suivante intitulée « Stratégie en matière de fusions intercommunales ».

Conformément à l'article 55 du règlement du Conseil général, nous demandons :

- aux 9 élus du Conseil communal de respecter le devoir de réserve sur ce sujet et de ne pas utiliser leur fonction communale à des fins partisans
- aux 9 élus du Conseil communal de respecter et de valoriser le processus d'agglomération qui vient d'être plébiscité par 75 % des votants de notre Commune en s'appuyant sur ses organes récemment et démocratiquement élus
- qu'une étude sérieuse soit faite concernant d'éventuelles fusions en prenant en compte tous les paramètres nécessaires
- au Conseil général d'instaurer une commission ad hoc (art. 22 al. 1 RCG) composée de représentants du Conseil général et du Conseil communal avec pour mission d'étudier une stratégie en matière de fusion intercommunale
- que cette commission soit épaulée par des compétences reconnues, par exemple le préfet, M. Bernard Dafflon et ses collaborateurs à l'UNIF, des membres du Conseil communal de Bulle, etc.
- en conséquence, que toute initiative en matière de fusion émanant de notre Commune découle des travaux de la commission.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Si j'ai bien compris, vous déposez une résolution et vous souhaitez la soumettre au vote. C'est ce que prévoit le règlement du Conseil général. J'aimerais auparavant savoir si certains parmi vous souhaitent réagir. Le projet de résolution sera distribué par table.

Je précise, pour ceux qui n'ont pas lu attentivement le règlement du Conseil général, qu'une résolution a une valeur purement déclarative.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Je prends note de la résolution du groupe PCS-MO. Du point de vue personnel, j'aimerais apporter quelques remarques. A mon sens, les deux premiers points de la résolution ne sont pas à préciser. Il est évident que le Conseil communal doit respecter le devoir de réserve ainsi que les décisions démocratiques de la population concernant l'agglomération. A mon sens, ces deux points peuvent être biffés. Le dernier point va à l'encontre de ce que M. Dietrich a dit, qu'il y a une recherche démocratique qui est faite. Je vous rappelle juste que nous n'avons pas influencé par exemple la possibilité d'une initiative communale par cette résolution-là, ce qui serait à mon sens contraire à ce point. Je propose de biffer les deux premiers points ainsi que le dernier point et d'accepter le reste de cette résolution.

**M. Julien Chavaz**, Conseiller général. Le groupe radical est prêt à soutenir cette résolution qui correspond parfaitement à ce que nous pensons en laissant les deux premiers points. Peut-être que la remarque de Thomas Marthaler est justifiée concernant le dernier point. Il faudrait préciser « que toute initiative en matière de fusion émanant de notre Conseil communal », au lieu de notre commune, « découle des travaux de la commission ». Cela permettrait d'éviter toute ambiguïté si un citoyen de Villars-sur-Glâne lançait une fusion à titre individuel et que l'on se retrouve dans une situation paradoxale. Je propose simplement de remplacer « de notre commune » par « de notre Conseil communal ».

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. On continue la réflexion avant d'arriver à des propositions de texte. Y a-t-il d'autres remarques ?

**M. Hubert Schaller**, Conseiller général. Notre groupe demande une interruption de séance de cinq minutes pour que nous puissions discuter à l'intérieur des groupes, car c'est quand même un peu compliqué.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Avant d'accorder l'interruption de séance, y a-t-il encore d'autres interventions ?

**M. Charles Ridoré**, Conseiller général. Je voudrais une précision sur ce qui s'est dit auparavant. J'ai entendu les interventions. Je suis par ailleurs surpris d'apprendre que l'initiative vient du PS de Fribourg et de Villars-sur-Glâne. Je pense que ce n'est pas correct de dire cela. A ma connaissance, le PS de Villars-sur-Glâne ne s'est pas prononcé pour une

fusion avec Fribourg. Pour la clarté, je voudrais qu'on parle du PS de Fribourg et des personnalités de Villars-sur-Glâne, mais pas du PS de Villars-sur-Glâne.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. D'autres remarques de la part du Conseil général ? Avant l'interruption de séance, je vais donner la parole à Mme Schnyder, Syndique.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. Permettez-moi d'intervenir concernant ce problème, que vous avez pu découvrir avec stupéfaction dans la presse, d'une éventuelle fusion entre Fribourg et Villars-sur-Glâne et qui laissait supposer qu'une décision avait pu être discutée par le Conseil communal, ce qui n'était pas du tout le cas.

J'en ai informé mes collègues du Conseil communal qui ont souhaité que je m'exprime devant vous pour lever toute ambiguïté ce soir. Je tiens à faire savoir que la section du PS de Fribourg a discuté avec la section de Villars-sur-Glâne, notamment du projet fusion 2011. Celui-ci vous n'y couperez pas, il faudra bien, tôt ou tard, se prononcer une fois que justice sera rendue sur le recours actuellement pendant. A cette occasion, il a été décidé de pouvoir entamer un débat entre les deux sections du PS, de la Ville et de Villars-sur-Glâne, afin de clarifier certaines choses et de voir quelles étaient les possibilités qui s'offraient aux deux communes. Par fonctionnement particulier de la Ville, les instances du PS de Villars-sur-Glâne ont informé la presse d'un débat qu'elles entendaient mener. Ce débat est un débat qui aurait dû rester interne au parti et n'aurait normalement pas dû être public. La presse n'aurait pas dû en avoir connaissance.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Ce sont les instances du PS de la Ville, vous avez dit Villars-sur-Glâne.

**Mme Erika Schnyder**, Syndique. De la Ville, excusez-moi de ce lapsus. Le PS de la Ville fonctionne de manière transparente. Donc, la presse est systématiquement informée des discussions internes, chose que nous ignorions à ce stade. Et c'est ainsi que, malheureusement, les choses se sont trouvées sur la voie publique. Moi-même, j'étais, à ma grande surprise, interrogée par un journaliste du Temps et je me demandais bien par quel biais il était au courant de ce débat.

Je tiens également à dire qu'à aucun moment il n'a été question, au Conseil communal, d'une discussion sur ce thème. Le Conseil communal va bien sûr devoir prendre position sur le projet de fusion 2011. A cet effet, une séance spéciale est agendée. Elle réunira les conseils communaux des cinq communes concernées pour qu'il y ait une discussion, une

présentation du projet, etc. Mais, la question d'une fusion entre Fribourg et Villars-sur-Glâne n'a pas du tout été abordée et, en l'état, elle n'est pas du tout prévue pour une prochaine séance du Conseil.

Cela dit, je tiens également à faire savoir une chose qui me paraît très importante. Dès l'élection du Conseil communal en mars 2006, dès la constitution du Conseil communal sous sa forme actuelle, une des premières questions qui avaient été posées par la presse a été de savoir s'il y aura fusion entre Villars-sur-Glâne et Fribourg. Et j'ai toujours été très claire. C'est un point de vue que j'ai toujours soutenu et que je soutiendrai toujours. J'ai toujours été favorable à une fusion entre Villars-sur-Glâne et Fribourg, mais il faut que ce soit une fusion concertée et réfléchie.

Il n'est pas question de partir à pieds joints dans une fusion. Une fusion de ce type-là nécessite et requiert une sérieuse préparation avec des groupes de travail, l'examen des possibilités qui s'offrent aux deux communes, avec la discussion sur l'impôt, bien entendu, avec la participation du Canton, parce que ce type de fusion ne pourrait pas se faire sans que le Canton y participe, non seulement activement et financièrement, mais aussi sur une période relativement importante. Il ne s'agit pas simplement d'injecter un montant et de disparaître.

Ce sont toutes des questions qui doivent être examinées de manière très sérieuse. Cela ne peut pas se faire du jour au lendemain. J'ai toujours soutenu cette manière de procéder et je n'ai jamais varié d'un iota.

Je tiens à présenter ici des excuses au Conseil général s'il a pu y avoir un amalgame malheureux, mais en aucun cas il n'y aura de discussion qui se fasse derrière les fagots. Les choses se feront de manière transparente et tout le monde sera associé à la discussion, ce qui n'empêchera pas le parti socialiste de Villars-sur-Glâne de discuter entre lui ou avec la section de la Ville, mais de manière interne et en huis clos. Je crois que c'est de bonne guerre. Rien ne vous empêche d'aller discuter avec qui vous voulez de problèmes qui touchent la commune. En tout état de cause, s'il devait y avoir une proposition, celle-ci serait discutée avec l'ensemble des partis. Voilà ce que je tenais à préciser.

Maintenant concernant la résolution, permettez-moi de faire juste une remarque. Le Conseil communal ne se prononce, en principe, pas sur la résolution, mais lorsqu'il est écrit que « toute initiative en matière de fusion émanant de notre Commune doit découler des résultats de la commission », c'est pratiquement et juridiquement impossible parce qu'on

violerait les droits des citoyens qui n'auraient pas la possibilité de faire des propositions. Et cela pourrait même violer également la possibilité d'action du Conseil communal qui demeure, je vous le rappelle, maître en matière d'exécution des intérêts de la Commune. Mais il s'agit encore une fois d'une résolution.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. On a entendu le point de vue communal par le biais de Mme Schnyder. Est-ce que cette intervention en amène une nouvelle de la part du Conseil général ?

**M. Hubert Schaller**, Conseiller général. Juste une précision. D'après l'article 55, il est dit à la fin que si la proposition de résolution mérite examen, la séance est suspendue. Le Bureau préavise la proposition qui est ensuite soumise au vote du Conseil général.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Je voudrais préciser une remarque formelle. Il y a une résolution complète présentée par le groupe PCS-MO et une proposition de résolution réduite qui englobe les points 3, 4 et 5. Mme Schnyder nous a précisé que le point 6 présente quelques problèmes au niveau légal. On a donc deux projets possibles de résolution. On votera d'abord le projet de base et ensuite le projet reformulé.

M. Schaller, si je fonctionnais comme cela en proposant les deux propositions, est-ce que je ferais une distorsion par rapport à ce que vous avez lu dans le règlement du Conseil général ?

**M. Hubert Schaller**, Conseiller général. Ce que je lis, c'est que le Bureau doit préaviser la proposition. Donc, le Bureau doit se prononcer pour ou contre. De cette manière, on évite des contestations futures, car le Bureau ne s'est pas prononcé.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Cela me permet d'accorder, d'une part, l'interruption de séance et, d'autre part, de permettre au Bureau de revenir vers vous avec une proposition.

*La séance est interrompue pendant 5 minutes.*

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Nous allons reprendre les débats. Dans un premier temps, M. Jacques Dietrich a demandé la parole au nom du groupe PCS-MO.



**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Après concertation, notre groupe maintient la résolution, mais en supprimant les points 1, 2 et 6. Voilà le nouveau contenu de notre résolution.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Les débats ont amené à une proposition qui semble satisfaire un plus grand nombre de personnes. Avant de passer au vote, qui se fera à main levée, je précise que la résolution s'adresse à notre assemblée et que la presse est libre de la relayer.

Mme Caroline Dénervaud quitte la séance à 21.20 heures.

Je vous invite maintenant à vous prononcer.

**M. Julien Chavaz**, Conseiller général. Selon la proposition de M. Schaller, pourriez-vous nous donner les résultats des discussions du Bureau. Ce serait intéressant pour le Conseil général.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Le Bureau, ne connaissant pas la nouvelle proposition de M. Dietrich, avait décidé de soumettre d'abord la proposition à 5 points, c'est-à-dire en supprimant le 6<sup>ème</sup> point, sachant que ce point présentait des problèmes d'ordre juridique. Il avait décidé de soumettre ensuite celle à trois points. Moyennant cette précision, j'invite celles et ceux qui sont d'accord avec la résolution proposée qui n'inclut plus que trois points de le manifester par main levée.

***La résolution est acceptée par 23 oui, 12 non et une abstention.***

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Nous allons poursuivre avec les divers, comme cela était prévu.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Vous avez certainement reçu, comme moi, le courrier du Groupe E nous informant de l'augmentation très sensible des tarifs d'électricité et surtout des tarifs des compteurs. Personnellement, je trouve cette manière de faire extrêmement choquante et contraire à toute logique d'un développement durable et du principe pollueur-payeur, surtout l'augmentation du prix des compteurs. J'ai l'impression que le Groupe E essaie, par ces mesures choquantes et par ses idées de favoriser une centrale à charbon en Allemagne, de mettre la pression sur toutes possibilités de produire de l'électricité de manière durable et écologiquement correcte. Surtout, le Groupe E ne fait

absolument rien pour inciter la population à réduire sa consommation et à faire des économies considérables dans l'utilisation de l'électricité.

Je demande personnellement au Conseil communal d'intervenir auprès du Groupe E et de demander que soit faite une étude pour favoriser les possibilités écologiques de produire de l'électricité, de favoriser le principe pollueur-payeur et d'abandonner l'idée de faire taxer extrêmement cher les compteurs d'électricité.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Est-ce que M. Bapst souhaite répondre ?

**M. Nicolas Bapst**, Vice-Syndic. Je comprends l'intervention de M. Marthaler. Personnellement, j'ai été choqué par les augmentations du Groupe E, notamment la location du compteur, mais le Conseil communal de Villars-sur-Glâne n'est pas actionnaire du Groupe E. Je crois qu'il faut transmettre votre intervention au niveau de vos élus au Grand Conseil, car le Canton est le principal actionnaire du Groupe E et non la Commune de Villars-sur-Glâne. Je crois pouvoir dire que le Conseil communal comprend votre souci, mais encore une fois on ne peut que prendre acte de votre intervention. Nous n'avons que peu de voix auprès du Groupe E, car nous ne sommes pas du tout actionnaires de ce groupe.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Merci M. Bapst de votre intervention. Je comprends tout à fait que vous n'êtes pas actionnaires du Groupe E et en tant que non actionnaires vous ne pouvez pas intervenir. Par contre, Villars-sur-Glâne représente quand même la troisième commune de ce canton. Vous représentez plus de 10'000 personnes qui sont touchées. Vous avez aussi une obligation d'inciter ces entreprises à produire de l'électricité de manière durable et favoriser surtout la diminution de la consommation d'électricité par tous les moyens. Je pense que vous avez un certain poids et que vous pouvez intervenir auprès du Groupe E et demander qu'au moins 10'000 habitants de Villars-sur-Glâne soient pris en considération pour ce point.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Est-ce que quelqu'un demande la parole ?

**M. Nicolas Bapst**, Vice-Syndic. J'aimerais préciser encore une chose. Nous avons été favorables à la « saignée » traversant Villars-sur-Glâne pour le chauffage à distance qui est, écologiquement, quelque chose de très intéressant. Dernièrement, j'ai eu des contacts avec le Groupe E qui est prêt à nous offrir une étude pour le turbinage de l'eau venant des sources. Cela serait un courant vert ou un courant jade que nous pouvons réinjecter dans le réseau du Groupe E. La semaine passée, nous avons signé un contrat de rachat d'électricité

produite par les gaz de la station d'épuration à un prix extrêmement intéressant. Dès que nous pouvons faire quelque chose, nous le faisons. Mais encore une fois, même s'il est vrai que nous représentons 10'000 habitants, le Groupe E ne se limite pas à Fribourg, c'est la Broye vaudoise et Neuchâtel. Il y a aussi d'autres intervenants dans cette problématique, mais nous faisons notre possible.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci pour cette intervention. Nous changeons de thème.

MM. Giovanni-Antonio Colombo et Hüseyin Yildiz quittent la séance à 21.30 heures.

**M. Charles Ridoré**, Conseiller général. Je voulais poser une question concernant la circulation entre l'Hôpital fribourgeois et le Home médicalisé de la Sarine. Comme vous le savez, ce bout de route est emprunté par les transports publics qui vont jusqu'au Guintzet. La chaussée est relativement étroite lors d'un croisement avec le bus. La solution qui a été trouvée a consisté à relever le bord droit de la chaussée en direction du Guintzet. Cela ne me paraît pas une solution durable. J'aimerais savoir jusqu'à quand cette situation va durer ou est-ce qu'on va envisager une solution plus définitive.

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. C'est une décision qui a été prise par le Conseil communal. On avait deux variantes suite au problème de croisement entre les ambulances et les bus : une variante de réfection totale qui était à plus de CHF 100'000.- et une variante provisoire qui était de l'ordre de CHF 20'000.-. Pour l'instant, on a choisi cette variante en sachant qu'elle était provisoire, car il y a d'autres choses qui vont se décider sur le trajet des bus et qui font que, peut-être, on n'aura pas besoin de réaliser la variante la plus chère.

**M. Pierre-Alain Bossel**, Conseiller général. J'aimerais simplement vous rappeler que, dans bon nombre de villes suisses, on installe simplement un petit feu qui est déclenché soit par les ambulances soit par les bus qui passent. La priorité est donnée aux bus et les autres doivent attendre. C'est un moyen très simple et à Berne cela fonctionne très bien. Mais je sais que Fribourg est très très très loin de Berne.

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Je ne veux pas trop prolonger la soirée, mais j'ai encore une deuxième intervention à faire. Au quartier des Dailles, dans l'une des cellules du complexe des Platanes, à côté de l'atelier de poterie de Mme Pilloud, s'est installée dernièrement la communauté religieuse évangélique qui importune, avec ses chants le samedi soir et le dimanche matin, tout le voisinage du quartier. Je suis intervenu auprès de

ces gens qui sont fort sympathiques et ils ont compris. Mais je voulais quand même rendre attentif le Conseil communal à ce bruit le samedi soir et le dimanche matin.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. J'ai enregistré la demande. C'est une communauté qui ne peut plus, en tout cas momentanément, faire les célébrations au Petit-Moncor 1. Est-ce provisoire ? Quand vont-ils retourner avec leurs membres au Petit-Moncor 1 ? La question sera réglée prochainement.

**M. Samuel Grenier**, Conseiller général. En l'absence de Mme Brique, je me permettrai de lire l'intervention qu'elle avait prévue. Le quartier de Cormanon-Est, quartier mastodonte de notre ville, a grandi comme un champignon. Victimes de ce développement rapide, les transports publics. Voici trois exemples qui prouvent les difficultés rencontrées par les bus.

- A l'entrée du centre commercial, les automobilistes parquent régulièrement le plus près possible du bancomat et du distributeur DVD, ignorant les places de parc mises à leur disposition. De ce fait, ces autos mal garées gênent la progression des bus.
- La circulation des bus dans ce quartier est régulièrement perturbée, le soir dès 19h30, les samedis et dimanches, lors d'une représentation à Nuithonie. Les automobilistes parquent leurs véhicules n'importe où et n'importe comment pourvu qu'ils puissent économiser leurs pas et la semelle de leurs chaussures. Dès lors, les chauffeurs de bus sont confrontés à des restrictions de circulation au gré de la volonté des automobilistes.
- Au nouvel arrêt TPF « Centre commercial », les usagers ne bénéficient d'aucun passage protégé pour rejoindre le centre. Ce carrefour est très dangereux à traverser.

Pour remédier à ces situations très désagréables, le Conseil communal pourrait-il mettre en place des interdictions de s'arrêter et les faire respecter ?

**Mme Marie Garnier**, Conseillère communale. Lors de la dernière séance du Conseil communal, il a été décidé de sévir davantage avec les amendes pour empêcher les gens de se parquer sur des places qui ne sont pas prévues à cet effet lors des spectacles de Nuithonie, afin que les bus ne soient plus empêchés de circuler. Rien n'a été décidé pour les gens qui se parquent devant le centre commercial, mais on peut peut-être faire suivre la demande. Concernant la demande de passage, je vais me renseigner.

De manière générale, sachez que c'est une période un peu difficile pour les transports publics. La CUTAF sera reprise par l'agglomération. La CUTAF se fondait sur un projet général de lignes de bus qui se basait essentiellement sur Gottéron-Village. Ce dernier

n'étant plus d'actualité, ce projet général est par conséquent caduc en bien des points et devra être revu. De nouvelles demandes sont faites actuellement et nécessitent un remodelage de la desserte en transports en commun de l'agglomération. C'est difficile de toucher à un endroit sans toucher à un autre.

Actuellement, on essaie plutôt de ne pas trop faire de petites améliorations mais de réfléchir au concept global. Pour vous donner un exemple, le centre commercial de la Migros à Matran a demandé une desserte en bus. Cette ligne va au centre commercial d'Avry-sur-Matran. Le centre Coop ayant demandé aussi une desserte, il y aurait un nouveau bus qui passerait par Villars-sur-Glâne toutes les heures, mais décalé d'une demi-heure par rapport au bus qui va à Avry. On aurait un bus supplémentaire qui suivra un peu l'itinéraire de la ligne 341 qui a été supprimée. Le bus viendrait de la gare, monterait par Cormanon, irait dans la zone de Moncor et redescendrait par l'église pour reprendre la route vers Matran. C'est ce qu'a demandé notre Commune, profitant de l'occasion que la Commune de Matran demande un bus, pour remplacer au moins partiellement la ligne 341. C'est un exemple des négociations que l'on mène avec les TPF. Autour de Nuithonie, ce n'est vraiment pas optimal, mais il est encore un peu tôt pour régler le problème. Beaucoup d'usagers se plaignent du tour qui doit se faire le soir par le quartier de Cormanon, par le théâtre, etc. J'espère qu'on pourra résoudre ce problème dans un laps de temps d'une année.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci de nous aider à comprendre la complexité des problèmes qui se cachent derrière ces questions de transport. Est-ce que c'est en ordre pour M. Grenier ?

**M. Samuel Grenier**, Conseiller général. Je transmettrai les réponses reçues à Mme Brique.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Comme beaucoup d'entre vous, je me rends régulièrement à la déchetterie. Je voulais savoir ce qu'il en était avec la nouvelle déchetterie dont le crédit a été voté il y a deux ans. En discutant avec les employés, fort sympathiques, qui travaillent là-bas, on se rend compte que le matériel à disposition, compte tenu de l'augmentation de la population et du nombre de personnes qui se rendent à la déchetterie, a de la peine à suivre. Cela leur demande des tournus de remplacements de bennes beaucoup plus importants, ce qui, au niveau du coût, n'est pas idéal. Le projet qui a été voté, a été conçu pour être adapté à la population. Je voudrais savoir où cela en est.

**M. Allan Alvez da Costa**, Conseiller communal. Actuellement, nous suivons une procédure juridique pour l'autorisation de construire cette déchetterie. Toute l'argumentation se trouve

au Tribunal administratif, puisque des oppositions ont été présentées par des privés contre cette construction. Les intérêts communaux doivent attendre et suivre la logique de certaines lois. Nous n'avons toujours pas reçu la décision du Tribunal administratif afin d'avoir l'autorisation de mettre à l'enquête ce dossier en vue de la réalisation de cette déchetterie.

Nous sommes au courant qu'actuellement la déchetterie ne répond plus aux besoins ou à la nécessité de la Commune. C'est un motif supplémentaire pour construire cette déchetterie qui prévoit l'aménagement des bennes de capacité supérieure, de manière à pouvoir baisser le prix du transport, qui nous coûte très cher. Actuellement, on ne peut pas faire une sorte de bricolage avec des choses qui ne seront pas adaptées à la déchetterie future. On attend toujours cette décision du Tribunal administratif. Ma patience commence à arriver au bout. Force est de constater que la loi est comme elle est, il faut la respecter, mais cela fait deux ans et quelque que l'on attend.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Est-ce qu'il y a un ordre de délai ?

**M. Allan Alvez da Costa**, Conseiller communal. Aucun. Apparemment, le Tribunal administratif a du retard avec ses dossiers. Personnellement, je ne connais personne qui travaille là-bas, mais ils sont dépassés par les circonstances. Il n'y a pas que notre dossier.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Est-ce qu'il y a beaucoup d'oppositions ?

**M. Allan Alvez da Costa**, Conseiller communal. Il n'y a qu'une opposition. Jusqu'à présent, la procédure de recours était assez longue. Pour l'instant on est gagnant, mais on a besoin d'avoir le feu vert du Tribunal. Sans être pessimiste, le recourant pourrait encore aller au Tribunal fédéral. Si ce n'est pas satisfaisant, il pourrait aller à Bruxelles. Pour l'instant, on économise le crédit d'investissement.

**M. Jacques Dietrich**, Conseiller général. Le Conseil général prend acte qu'en fait une personne peut bloquer un projet utile à 10'500 habitants. C'est quelque chose dont il faut se rendre compte.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Sur ce constat, bon courage à M. Alvez pour ne pas vous énerver et ne pas éclater face à la durée de ce projet.

**M. Pierre-Emmanuel Carrel**, Conseiller communal. Une brève information suite à l'intervention de MM. Bossel et Marthaler lors du dernier Conseil général concernant la zone

30 à la route du Coteau. Le Conseil communal a pris acte des remarques soulevées et a demandé aux services techniques d'effectuer des mesures de vitesse à la route du Coteau. Ces mesures ont été faites au mois de juin à trois endroits différents, trois jours par endroit avec un radar de mesure. C'est un radar qu'on ne voit pas et qui est fixé à un poteau. Il y a un endroit avec un rétrécissement de chaussée à 3,95 m, un autre où la chaussée est à 4.15 m et le dernier se trouve au débouché de la route des Platanes qui est une chaussée à 6.10 m.

Environ 4'700 véhicules sont passés durant cette période aux trois endroits mesurés. Malheureusement, on doit constater que seulement 85 % de ces véhicules étaient en-dessous d'une vitesse de 46 km/h, 15 % étaient en-dessus. 331 véhicules étaient entre 51 et 60 km/h, et 27 entre 61 et 70 km/h. Durant ces quelques jours, il y a même eu deux véhicules entre 71 et 80 km/h. Cela signifie qu'en application de la brochure technique du Bureau de prévention, il y a lieu de prendre des mesures supplémentaires de modération de trafic.

Le Conseil communal a proposé aux services techniques, suite à l'analyse de ces mesures, des marquages supplémentaires de grands formats qui pourront être inscrits au sol. Des modérations supplémentaires seront mises en place en application des normes. Cela se traduira sûrement par des rétrécissements latéraux supplémentaires. Des aménagements complémentaires seront à définir par les services techniques et à approuver par le Conseil communal et le Service des ponts et chaussées. Après la mise à l'enquête et si les zones 30 sont conformes aux normes, nous pourrions demander à la police cantonale de verbaliser, ce qui signifie qu'on pourra installer un « radar amende ». Mais attention, à 51 km/h, on perd son bleu et de 31 à 40 km/h, l'amende est salée.

La route du Coteau n'est pas une route de transit. C'est une route qui est surtout utilisée par les bordiers. Il faudra rendre attentif les habitants de la route du Coteau par un tout ménage, car c'est un élément important. Je peux vous dire qu'au moment où on installera le « radar amende », il y aura de vives réactions. Je remercie les intervenants pour leur témoignage, cela en valait la peine. Nous sommes en train de faire des mesures avec ce radar au chemin des Mampes et à Cormanon-Est en général.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. Merci pour ces précisions. Y a-t-il encore des interventions ?

**M. Thomas Marthaler**, Conseiller général. Ce n'est pas une intervention. J'aimerais remercier le Conseil communal pour cette étude. Mon sentiment était justifié. Je suis satisfait que des mesures de ralentissement soient prises. En tant que bordier de la route du Coteau, je suis content qu'on enlève ce risque, surtout pour les enfants. Merci beaucoup.

**M. Pierre-Yves Moret**, Président. C'est sur cette note positive que se termine ce Conseil général. Nous sommes arrivés à la fin de notre séance extraordinaire. Je remercie chacune et chacun pour sa participation active et constructive au profit du bien de l'ensemble de notre Commune.

En ce début juillet, je tiens à vous souhaiter un bel été et me réjouis de vous retrouver cet automne. J'invite les personnes présentes ce soir à partager le traditionnel apéritif et remercie celles et ceux qui ont organisé cette soirée qui, comme à l'accoutumée, est très bien préparée, ce qui nous permet d'avoir des débats qui se déroulent dans de bonnes conditions.

La séance est levée à 21h45.

#### **AU NOM DU CONSEIL GENERAL**

**Le Secrétaire**

Emmanuel ROULIN

**Le Président**

Pierre-Yves MORET